

Rendre les rues sécuritaires en hiver

L'objectif du programme de contrôle de la neige et de la glace est d'assurer la sécurité des résidents et résidentes tout en permettant à la ville et aux réseaux de transport de fonctionner aussi normalement que possible.

Déneigement des rues

Au début de chaque tempête, des camions de sel et de déneigement commencent les opérations de déneigement. Lorsque la neige s'accumule suffisamment, des chasse-neige supplémentaires sont dépêchés dans les rues pour déneiger la ville en entier.

Nos objectifs :

- Déblayer les rues dans leur pleine largeur dans un délai de huit heures après une tempête.
- Poursuivre le déblaiement jusqu'à ce que les rues soient déblayées dans leur pleine largeur.
- Maintenir ouvertes les rues désignées sur la carte « Parcours de déneigement ».
- Déblayer les terrains de stationnement appartenant à la Ville dans un délai de huit heures après une tempête.

Déneigement des trottoirs

Nos objectifs :

- Déblayer les trottoirs intégrés (artères principaux, ex. chemin Shediac et le chemin Mountain) et les trottoirs du centre-ville (au sud de la rue St-George entre le boulevard Vaughan Harvey et Dieppe) dans un délai de 24 heures après la fin d'une tempête.
- Déblayer tous les trottoirs identifiés sur le « Plan de déneigement des trottoirs » dans un délai de cinq jours ouvrables après la fin d'une tempête (voir plan).

Certains des facteurs considérés dans l'établissement des priorités pour le déneigement des trottoirs comprennent la circulation de véhicules, la circulation de piétons, les zones scolaires et les églises. Afin de minimiser les coûts, les trottoirs d'un seul côté de la rue sont déneigés lorsque c'est possible. Dans la mesure du possible, le côté nord ou est des rues est déblayé afin de profiter de la lumière du soleil et de la fonte de la neige.

De la neige en trop!

- La priorité sera accordée aux parcours de déneigement désignés.
- L'accumulation de neige des terrains de stationnement à forte occupation est enlevée quand elle nuit au nombre requis d'espaces de stationnement.
- La neige pourrait être entreposée sur les boulevards et les emprises municipales au besoin afin de réduire les coûts d'enlèvement. (Les équipes ne placeront pas consciemment la neige dans les entrées privées.)

Zones temporaires de stationnement interdit

La politique de déneigement de Moncton comprend des zones temporaires à stationnement interdit le jour. Quand vous voyez ce panneau, veuillez stationner ailleurs jusqu'à ce que le déneigement soit terminé et que les panneaux soient enlevés.



VILLE DE MONCTON



MONCTON

OPÉRATION DÉNEIGEMENT

2011 - 2012



Adoptez une borne-fontaine ou un collecteur d'eau

Les bornes-fontaines et les collecteurs d'eaux pluviales doivent être nettoyés constamment pour assurer leur propreté et la sécurité des résidents.

Puisque le nombre d'employés municipaux est limité pendant les tempêtes de neige et de verglas, vous pouvez aider en déneigeant les bornes-fontaines et les collecteurs d'eaux pluviales sur votre rue.

INFO : Service des travaux publics au 859-2643.

Rappel de la GRC Codiac

- Les véhicules stationnés dans les rues entre minuit et 7 h, du 1^{er} décembre au 15 avril, recevront une contravention ou seront remorqués aux frais du propriétaire.
- Les automobilistes devraient réduire leur vitesse selon les conditions routières et toujours faire preuve de prudence et de courtoisie envers les autres automobilistes et les piétons. *Veillez faire preuve de vigilance près des écoles et des traverses de piétons.*
- Les piétons sont priés de tenir compte de la circulation et des conditions de la route et accorder une distance de freinage appropriée aux automobilistes.

Application du sel et du sable

Notre objectif :

- Appliquer du sel et du sable sur une base prioritaire, sur toutes les rues de la ville, au début d'une tempête de neige ou de pluie verglaçante.

Moins de sel sur nos rues

La Ville a muni ses camions de sel d'un système plus écologique. Cette nouvelle technique consiste à humecter le sel avant qu'il n'atteigne la surface de la route, le rendant ainsi plus efficace puisqu'il agit plus rapidement avec la neige et la glace. Résultat : une réduction de 15 % du volume de sel requis.



À quoi s'attendre pendant l'hiver?

Les conditions hivernales peuvent ralentir le déneigement des arrêts, des trottoirs et des rues. Il faut aussi prévoir des retards lors de tempêtes. Le service de transport accessible (Moncton Express et Connaught n° 4) pourrait être annulé pendant de courtes périodes.

Aidez votre équipe de déneigement des trottoirs!

Conformément à l'arrêté T-310, il est interdit de stationner sur les trottoirs à tout moment. Toute violation de cet arrêté est assujettie à une amende d'au moins 45 \$.

Vous pouvez aider!

Comment?

Respectez les règlements suivants, relatifs aux conditions de la neige.

- Ne pas éclabousser les piétons avec de l'eau, de la neige fondante ou de la neige.
- Ne pas stationner dans les rues entre minuit et 7 h du 1^{er} décembre au 15 avril. *La Ville de Moncton encourage également ses résidents et résidentes à ne pas stationner leur voiture dans la rue durant le jour, lorsqu'il y a une tempête.*
- Ne pas patiner, glisser, skier ou faire du toboggan dans les rues de la ville.
- Ne pas laisser les glaçons, la neige ou la glace s'accumuler sur les toits ou les avant-toits puisqu'ils peuvent être dangereux pour les passants.
- Ne pas pousser la neige de votre entrée ou stationnement dans les rues de la ville ou sur les trottoirs.

Vous pouvez également aider en collaborant avec les équipes de déneigement. Les employés ne bloquent pas volontairement les entrées privées durant le déneigement mais ils doivent déblayer les rues et les trottoirs.

Le déneigement se fait mieux lorsque la circulation est réduite, soit généralement la nuit. Veuillez faire preuve de patience avec nos équipes. Leur travail aide à rendre les rues plus sûres pour nous tous et toutes.

INFO : moncton.ca ou 853-3333.

Le saviez-vous?

- Il faut de 8 à 10 heures pour déneiger toutes les rues de la ville.
- Il faut de 6 à 8 heures pour appliquer du sel ou du sable dans toute la ville.
- Le coût moyen du déneigement après chaque tempête est d'environ 95 000 \$.
- Il coûte en moyenne 80 000 \$ - 100 000 \$ pour transporter la neige hors des amoncellements de neige après une tempête.

